# La MONTAGNE

Membre du GROUPE DE PRESSE LA LICORNE

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

03 Novembre 2017 N° 024 - Prix 250 F CFA


## 1er Congrès statutaire de UNIR

# Tous unis et mobilisés autour de Faure face aux défis futurs

P3

Appel à projets du Ministère de la Communication de la Culture, des Sports et de la Formation Civique

## Des attestations remises aux lauréats

P2

## Citoyennes, citoyens !

Arrêtons de boucher les caniveaux

Adoptons des comportements responsables

Protégeons nos infrastructures

P6

*«Le succès n'est la clé du bonheur. Le bonheur est la clé du succès. Si vous aimez ce que vous faites, vous réussirez.»* A.Schweitzer

## Appel à projets du Ministère de la Communication de la Culture, des Sports et de la Formation Civique

# Des attestations remises aux lauréats

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de formation civique et d'éducation à la citoyenneté, le Ministère de la Communication de la Culture, des Sports et de la Formation Civique avait lancé le 17 Mai 2017, un appel à projets citoyens en vue de sélectionner et de primer des micro-projets portés par des médias dans le domaine du civisme et de la citoyenneté.

L'objectif de cette initiative est d'amener les médias à promouvoir le civisme et la participation citoyenne. C'est dans ce cadre que 13 lauréats de ce concours ont été primés le jeudi 26 octobre 2017 au cabinet du Ministre en charge de la formation civique. La cérémonie de remise des attestations a été présidée par le locataire de ce département en la personne de Guy MAdje LORENZO.

Dans son discours de circonstance, le Ministre LORENZO a fait le constat que depuis l'avènement du vent de l'Est « l'inobservation des règles élémentaires de la vie en société a entrainé des descentes et basses-ses répétées dues aux dérapages, résultat d'une mauvaise interprétation de la démocratie dans notre cher pays le Togo ». Et le Ministre d'ajouter : « c'est alors que soucieux de mettre un terme à cette montée vertigineuse de l'incivisme, le gouvernement a initié et adopté en juin 2014, une politique nationale de formation et d'éducation à la citoyenneté ».

*Le Ministre Lorenzo donnant l'attestation à un lauréat*

*La table d'honneur*

Le but visé devait poursuivre le Ministre est « d'amener le citoyen à s'approprier et à vivre les valeurs républicaines à travers une citoyenneté active en vue de sa pleine participation au développement humain durable ». Avant de remettre les attestations aux lauréats, le Ministre Guy Madje LORENZO a terminé son intervention en invitant les récipiendaires à œuvrer aux côtés des plus hautes autorités de notre pays afin d'éveiller l'esprit civique et citoyen au niveau de l'ensemble des Togolais.

**Ci-dessous la liste des lauréats :**

**Sketches**

1. Association de la Jeunesse Consciente pour un Togo meilleur
2. Centre d'Information et de production estudiantine
3. Culture Sport Plus International
4. Nouvelle Génération Togo
5. Académie des Arts et de la Culture

**Medias**

1. Radio Kéran
2. Togo Portail (Presse en ligne)
3. Kanal FM
4. Echo Conscience Tv
5. Groupe de Presse la Licorne
6. Radio Cosmos
7. Journal la Paix dans la Cité
8. Journal la Symphonie

## Le processus électoral se met en route

# La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a élu son bureau

# Professeur KODJONA KADANGA Président

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a mis en place son bureau. Il est de 4 membres et se compose comme suit : Président KODJONA KADANGA ; vice-Président JEAN CLAUDE HOMAWO ; Premier Rapporteur TCHAKONDOH OURO BOSSI ; 2ème rapporteur M. ANAKOMA. Cette commission a pour mission d'organiser et de superviser les opérations référendaires, les élections législatives et éventuellement locales. Le compte à rebours a donc commencé pour le Référendum tant attendu qui devra mettre fin définitivement au débat sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Le travail qui attend les membres de cette commission est énorme. Devoir organiser trois scrutins en l'espace d'une année n'est pas chose facile surtout que l'environnement politique n'est pas apaisé. Mais si la volonté y est, doublé de détermination et une franche collaboration, on pourra aboutir à des scrutins qui obéissent aux standards internationaux à savoir : transparence, équité, crédibilité.

*Prof. Kodjona KADANGA, président de la CENI*

Une lourde responsabilité pèse sur les épaules du président de l'institution professeur KADANGA. Cet ancien élève du Collège Chaminade doit faire preuve de tact et surtout d'écoute et de patience pour confirmer tout le bien que l'on pense de lui.

**Nouvelles dispositions pour des manifestations pacifiques**

*Suite à la p 4*

**La Montagne**

**Récépissé** :
**0541/08/01/16/HAAC du 8/01/2016**
Directeur de Publication :
**Vendelin M.P. MOUKPE (alias Eyawè).**
Siège : **Agoè ANOME** derrière NAPA Vallée.
Tél : **90 01 99 46/91 91 39 51**
**E-mail : pmoukpe@yahoo.fr**
Comité de Rédaction :
**H. WARAGNI**
**Honorine MOUKPE**
**KONDO KI SEM**
**V. Eyawè**
Infographie :
**Tchak K. Phillip**
Distribution :
**T. B. Yves**
Imprimerie :
**La Colombe**
Tirage : **2000 exemplaires**

**Pour vos publicités, annonces et publi-reportages, consulter le journal La Montagne aux numéros 90-01-99-46 91-91-39-51**

## 1er Congrès statutaire de UNIR

# Tous unis et mobilisés autour de Faure face aux défis futurs

Il a été annoncé depuis belle lurette. Maintes fois reporté. Il a finalement eu lieu les 28 et 29 octobre 2017 à Tsévié, chef-lieu de la région maritime.

En effet, depuis sa création en 2012, le parti de Faure GNASSINGBE, né sur les cendres de, l'ex-parti RPT, fonctionnait sur des structures provisoires. Le bureau national dirigé par son président-fondateur était provisoire. Les points focaux des régions, des préfectures et des cantons l'étaient aussi. Si bien que des observateurs avisés n'hésitaient pas à qualifier UNIR de simple mouvement de soutien au Président Faure. Un mouvement dont le seul objectif est de mobiliser les populations pour voter pour le président et les gens qu'il choisissait pour siéger au Parlement et le reste du temps, on attend. Il n'y avait pas d'animation au niveau du parti. Pire, les cotisations ne se font pas et à chaque scrutin, on se tournait vers le Président du Parti qui est le seul pourvoyeur de fonds pour organiser les campagnes électorales des candidats du parti.

*Vue partielle des congressistes*

Cette situation pour un parti politique qui se voulait moderne ne devait pas durer encore longtemps sans risquer de donner raison à ceux qui soutenaient qu'on a voulu dissoudre le RPT sans avoir la volonté de le remplacer par un parti politique digne de ce nom. Aujourd'hui, c'est chose faite. Hasard du calendrier ou non le congrès du parti s'est tenu au moment où le pays traverse une crise socio-politique sans précédent. Un parti politique, le PNP, et son leader TIKPI ATCHADAM, originaire de Sokodé dans le centre du Togo a déclenché une série de manifestations violentes, manifestations de contestations auxquelles se sont jointes les autres formations politiques de l'opposition qui ont profité de ce mouvement pour se relancer alors qu'elles étaient presqu'à l'agonie.

L'un des temps forts de ce congrès, c'est sans nul doute la brève intervention improvisée du Chef de l'Etat, Président du Parti, son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE. En effet, devant des milliers de sympathisants, femmes, jeunes, hommes, vieillards tous acquis à sa cause et habillés aux couleurs de son parti, Faure GNASSINGBE a prononcé une brève allocution mais pleine de sens et d'enseignement.

### La vérité finit par triompher

Le Président de la République a visiblement été ému de voir une foule des grands jours, en liesse, venue l'accueillir depuis sa descente d'hélicoptère jusqu'au lieu de meeting. Toutes les populations de Tsévié et ses environs sont sorties massivement pour saluer celui grâce à qui leur milieu connait des transformations notoires. L'eau, l'électricité ainsi que des pistes rurales font aujourd'hui la fierté d'un milieu qui était, il ya quelques années, dans une situation de désespérance.

*Faure Gnassingbé, Président de UNIR*

Une telle foule sortie accueillir un Président qu'on présente sur les réseaux sociaux comme étant soutenu par un groupuscule de profiteurs qui refusent de lâcher du lest, ne peut que provoquer émotion.

### Faire preuve de courage, de patience et de force pour surmonter l'épreuve

Depuis le début de la crise, c'est la première fois que le Président prenait la parole pour se prononcer sur la situation. Pouvait-il ne rien dire à ses militants et sympathisants dans les yeux desquels il lit l'angoisse et la peur ? Non et Non. Faure GNASSINGBE a choisi de réconforter ses troupes. Malgré l'ampleur de la crise, le Président de la République se dit serein, optimiste et appelle ses militants au courage et à la patience pour vaincre l'adversité. Tel un père de famille, il ne peut en aucun cas montrer des signes de faiblesses devant ses enfants.

*Le bureau national du parti UNIR*

### La solution à la crise se trouve au sein de UNIR

De tout le discours prononcé par le Président Faure à Tsévié, il nous semble que ce passage est le plus intéressant et le plus riche en enseignement. C'est en effet, un appel adressé aux cadres du parti UNIR pour qu'ils prennent

*Suite à la p 5*

## Eviter les violences lors des manifestations de rues

# Le gouvernement a rencontré les responsables des partis politiques

Depuis plusieurs mois les manifestations de rues au Togo riment avec violences et son cortège de perte en vies humaines, destructions des biens publics et privés. Face à cette situation le gouvernement a dû, il y a quelques semaines, faire entorse à la loi de mai 2011 en interdisant les manifestations en semaine. Cette décision n'a guère prospéré face à la détermination des jusqu'au-boutistes de tout bord qui ont bravé cette restriction qu'ils qualifient de liberticide.

Ayant donc compris que dans ces genres de situation, « il est interdit d'interdire », le gouvernement a changé de méthodologie. C'est ainsi que le Ministre YARK Damehane de la sécurité et de la protection civile, son collègue de l'Administration du Territoire et des Collectivités Locales Monsieur BAYADOWA Boukpessi de même que le Ministre de la Communication Guy Madzé LORENZO ont rencontré les responsables des partis politiques dans le souci de gérer au mieux les manifestations publiques dans le respect de tous les textes légaux en la matière.

Plusieurs décisions ont été prises pour éviter à l'avenir les violences lors des manifestations de rues. Il s'agit entre autres du respect des itinéraires par les organisateurs de toute manifestation publique. La rencontre a aussi retenu que toutes forces de sécurité seront immédiatement identifiables afin d'éviter la polémique née de la présence des policiers en civile lors des dernières manifestations des partis membres de la coalition de l'opposition. Pour le pouvoir la présence des OPJ en civil surveillant les rassemblements est pratique commune de la police dans le monde et réfute les accusations de retours à des miliciens.

Il a aussi été convenu que des observateurs neutres, issus de la société civile seront chargés de suivre les manifestants et de dresser un bilan qui sera transmis aux pouvoirs publics et aux organisateurs.

**L'absence remarquée de la coalition de l'opposition**

La coalition des 14 partis de l'opposition qui a été à la pointe des dernières manifestations a brillé par son absence. Il s'agit là encore d'une occasion manquée où l'opposition contestataire devrait faire valoir ses opinions et enrichir le débat et où devrait être débattus tous les contours des paramètres liés aux violences lors des manifestations afin d'y trouver des solutions idoines. L'Etat de droit que nous appelons de tous nos vœux exige après tout le respect de l'autorité et des textes en vigueur dans la cité.

***Juste Le Sage***

## En attente d'un dialogue

# Les extrémistes de tout bord doivent éviter les surenchères

La crise que connait le Togo depuis le 19 août dernier, date du déclenchement de la vague des violentes manifestations de rues, connaitra son épilogue à coup sûr autour d'une table de négociation. Toute autre issue ne fera que reporter le dénouement consensuel de cette crise qui n'a que trop duré. Les durs des deux bords ne rêvent que d'en découdre les uns avec les autres. Chacun ne voulant qu'écraser l'autre pour l'hégémonie de son camp. C'est du moins le constat d'un observateur de la scène politique togolaise, au regard des discours belliqueux et des violences entretenues par les extrémistes des deux bords.

**Des initiatives de dialogue tous azimuts**

La crise qui secoue notre pays interpelle au plus haut les leaders africains. C'est ainsi que le Président de l'Union Africaine (UA), le guinéen Alpha Condé a lancé depuis un appel au dialogue aux deux parties et a invité expressément l'opposition à plus de sagesse et de retenu pour une issue heureuse des soubresauts de l'actualité politique du Togo.

Les missions de bons offices menées par le ghanéen Mohamed Ibn Chambas, le Représentant des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, celle du président de la Commission de la CEDEAO, le béninois Marcel Alain De Souza dès le début de la crise avaient pour but de rapprocher les points de vue du pouvoir et de l'opposition. Mais elles semblent rester vaines et sans répondant.

Aujourd'hui, les discrètes médiations du Président Alassane OUATTARA de la Côte-d'Ivoire et surtout celle du Président Patrice TALON du Benin laissent entrevoir un possible dialogue entre les protagonistes de cette crise politique au Togo.

**La bonne foi et la main tendue du pouvoir**

Après les violentes manifestations des 6 et 7 octobre 2017, le gouvernement ayant pris la mesure de la chose et la gravité des menaces que représentaient les manifestations en semaine, avait interdit ces marches. L'interdiction vient d'être levée. Cette mesure du gouvernement est une marque de sa volonté de décrisper l'atmosphère politique et de permettre à l'opposition d'exprimer, dans le respect des lois régissant les manifestations publiques, ses points de vue. Selon des indiscrétions, des discussions de couloirs ont été entamées entre le pouvoir et l'opposition afin de donner plus de

***Suite à la p 5***

## Le processus électoral se met en route

# La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a élu son bureau. Professeur KODJONA KADANGA Président

***Suite de la p 2***

Plusieurs membres du gouvernement ont rencontré mardi les représentants des partis politiques afin de leur présenter le nouveau dispositif mis en place pour éviter des débordements lors des manifestations. Une réunion à laquelle participaient les ambassadeurs accrédités au Togo. Les partis membres de la coalition de l'opposition (14) à l'origine de la plupart des marches et rassemblements et donc les premiers concernés étaient absents.

Concrètement les mesures prévoient que les forces de l'ordre seront immédiatement identifiables. Autre disposition, des observateurs neutres issus des organisations de la société civile seront chargés de suivre le cortège et de dresser un bilan qui sera transmis aux pouvoirs publics et aux organisateurs. Dans ce cadre, les manifestations interdites récemment en semaine pourront avoir lieu.

« je crois qu'avec cet effort partagé, nous pouvons éviter les morts, les blessés et les saccages qui caractérisent les manifestations » a indiqué Damehane YARK, Ministre de la Sécurité qui a rappelé au passage que le droit d'expression et de protestation était naturellement garanti au Togo.

***V. Eyawè***

## 1er Congrès statutaire de UNIR

# Tous unis et mobilisés autour de Faure face aux défis futurs

*Suite de la p 3*

conscience de leur responsabilité devant l'histoire. Cette crise que nous vivons a deux dimensions : une dimension sociale et celle politique.

**La dimension politique de la crise**

Les adversaires du Président Faure le soupçonnent de vouloir s'éterniser au pouvoir par des astuces. Bien que ce dernier ait fait adopter un projet de loi limitant le nombre de mandat à deux et instaurant un mode de scrutin à deux tours pour l'élection du Président de la République, l'opposition monte les enchères en refusant à Faure de se représenter pour un quatrième mandat en 2020. Certains exigent du Président qu'il quitte immédiatement le pouvoir. On le voit, l'opposition togolaise ne cible pas la gouvernance du Président mais se borne à exiger qu'une autre famille gouverne le pays. On a à faire dans ce cas à une opposition à un homme et non à son programme ou à son action. En Afrique et plus particulièrement au Togo, le pouvoir est recherché parce qu'il donne l'occasion de s'enrichir. Ceux qui créent des partis politiques ont souvent pour ambition de devenir riche et très vite. C'est pour cette raison d'ailleurs que dans certains pays, pour résoudre des crises politiques, on préconise des gouvernements d'union afin de permettre à ceux qui contestent d'avoir quelques morceaux du gâteau.

Donc, la crise politique togolaise trouve sa racine dans la volonté de certains de remplacer ceux qui sont en place pour, disent-ils bouffer aussi. Comment résoudre un tel conflit ? Le Président a donc raison de dire aux militants de son parti que la solution se trouve avec eux puisque c'est ce parti seul qui peut imaginer toutes solutions devant conduire à la décrispation car nul n'a intérêt que la situation se complique davantage.

**Un problème politique sur fond d'une grave crise sociale**

Les tensions nées des revendications politiques ont révélé au grand jour un malaise social grandissant. Il faut être sourd ou aveugle pour ne pas constater que derrière les revendications politiques qui justifient la descente des milliers de nos compatriotes dans les rues se cachent de graves problèmes sociaux. La pauvreté et le chômage sont le lot quotidien des habitants des villes et des campagnes. Le nombre de désespérés ne cesse de gonfler.

Face à cette situation, le Chef de l'Etat a raison de dire que la solution pourrait venir d'UNIR, sa famille politique. En effet, UNIR est le parti qui

gouverne. Le Président Faure est UNIR. Le gouvernement est UNIR. Ce parti a une majorité de deux tiers à l'Assemblée. Les directeurs centraux de l'Administration, les directeurs généraux des sociétés d'Etat, les Présidents des délégations spéciales sont tous issus du même parti. Il revient à ce beau monde de réfléchir pour mettre en œuvre au profit des populations, les instructions du Chef de l'Etat. Il revient aux cadres dirigeants du parti UNIR d'être suffisamment responsables pour respecter les deniers publics qui leur ont été confiés pour gérer au profit de la communauté nationale. C'est à cette seule condition qu'ils contribueront au retour de la sérénité collective susceptible de leur garantir des lendemains de quiétude.

***V. Eyawè***

A VENDRE

Des lots de terrain en vente situés au coeur de la ville de Lomé précisement à LOMEGAN.

**Démarcheurs exclus**

Prix : très intéressant

**Contact : 92-81-62-58 / 98-02-89-41**

## En attente d'un dialogue

# Les extrémistes de tout bord doivent éviter les surenchères

*Suite de la p 4*

chance au prochain dialogue qui s'ouvrira incessamment.

**Des surenchères inopportunes ?**

Au moment où toutes les initiatives concourent à l'ouverture d'un dialogue franc et sincère, les extrémistes des deux bords font des surenchères inopportunes.

L'opposition brandit toujours la menace des manifestations de rues. Elle devrait saisir la main tendue du pouvoir pour une résolution définitive de la crise. Les dernières marches ont établi un rapport de forces. Le dialogue doit maintenant clarifier les positions et les points de vue. Les manifestations des 7, 8 et 9 novembre prochains sont inopportunes voire inciviques dans le contexte actuel. De même l'aile dure du pouvoir continue d'agiter l'épouvantail du référendum.Il serait opportun voire judicieux, pour le pouvoir, de sursoir à son projet de référendum économiquement couteux même si c'est l'expression la plus démocratique des décisions politiques dans la cité.

Et le pouvoir et l'opposition donneraient plus de chance de réussite au dialogue en gestation. Si tant est que chacun pense faire vraiment le bonheur du peuple togolais. C'est l'ultime sacrifice que l'immense majorité des togolais silencieux demandent par leur silence assourdissant aux extrémistes des deux bords afin d'éviter à notre cher pays les affres des violences inutiles.

***Juste Le Sage***

LES N° VERTS DE L'OTR

POUR SIGNALER TOUT FAIT SUSPECT VEUILLEZ COMPOSER N° VERT 8280 Anticorruption

POUR TOUT RENSEIGNEMENT INFORMATION OU CONSEIL VEUILLEZ COMPOSER LE N° VERT 8201 Renseignements

OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

# Code de la santé (*suite*)

## Mesures sanitaires spécifiques

**CHAPITRE 1ER _ PROTECTION SANITAIRE DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE**

**Section 1 - Santé de la reproduction**

**Article 94**. La santé de la reproduction est un état de bien-être général tant physique que mental et social de la personne humaine pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement et non pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité.

Elle comprend quatre (04) volets principaux: santé de l'enfant, santé de la femme, santé des jeunes et des adolescents et santé des hommes.

**Article 95**. La politique nationale de la santé de la reproduction est déterminée par décret en conseil des ministres.

**Section 2 - Santé maternelle et infantile**

**Article 96.** La santé maternelle et infantile est l'état de complet bien-être physique,mental et social de la femme, de la femme en grossesse, de la mère et de l'enfant.

Elle vise à réduire la morbidité et la mortalité maternelle néonatale et infantile, à promouvoir la santé de la reproduction ainsi que le développement physique et psychosocial de l'enfant dans le cadre de la famille.

**Article 97**. Toute femme enceinte a le droit de bénéficier d'un bon suivi de sa grossesse, d'un accouchement sécurisé et des soins postnatals aussi bien pour elle-même que pour son enfant.

**Article 98**. La politique nationale de santé maternelle et infantile est déterminée par décret en conseil des ministres.

**Section 3 - Planification familiale**

**Article 99**. La planification familiale est l'ensemble des mesures techniques, psychosociales et éducatives, offertes aux couples et aux individus pour leur permettre d'avoir des enfants quand ils le veulent et le nombre qu'ils veulent, d'éviter les grossesses non désirées et d'espacer les naissances. Elle permet de lutter contre la morbidité et la mortalité maternelle et infantile.

Elle prend également en charge les problèmes d'infertilité et contribue à la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, le VIH et le SIDA.

**Article 100**. Tout individu ou tout couple a droit à l'information relative à la planification familiale et à tous les moyens d'y accéder.

**Article 101.** Toute personne majeure, homme ou femme, a le droit de décider du nombred'enfants qu'elle désire et du moment auquel elle voudrales avoir.

**Article 102**. Toute personne sexuellement active désireuse d'un service de contraception est libre d'en décider; elle en assume la responsabilité.

**Article 103**. Le corps médical est autorisé à prescrire la contraception à toute personne se trouvant dans les conditions pathologiques qui risquent d'engendrer une conséquence négative sur la santé de la mère et/ou de l'enfant.

**Article 104**. Toutes les techniques et méthodes de planification familiale, à l'exception de l'interruption volontaire de grossesse, sont autorisées dans les formations sanitaires publiques et privées qui remplissent les conditions requises.

**Article 105**. La politique nationale de planification familiale est déterminée par décret en conseil des ministres.

**Section 4 - Avortements et abortifs**

**Article 106**. L'avortement provoqué ou l'interruption volontaire de grossesse est interdit.

Constituent un délit d'avortement, les manœuvres pratiquées en vue de l'interruption volontaire ou provoquée d'une grossesse à l'aide des remèdes, substances, instruments ou objet quelconque.

Le délit d'avortement peut être commis soit par la femme sur elle-même, soit par un tiers sur la femme.

**Article 107**. Toute infraction aux dispositions de l'article 106 ci-dessus sera punie d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à deux (02) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les tribunaux ordonneront, dans tous les cas la confiscation des remèdes, substances et autres objets saisis. Ils pourront en outre prononcer à l'égard du condamné la suspension temporaire ou l'incapacité d'exercer la profession à l'occasion de laquelle le délit aura été commis.

Sera puni des mêmes pei-

*Suite à la p 7*

## Evitons de boucher les caniveaux

Depuis quelques années, des boulevards sortent de terre çà et là dans nos villes et surtout à Lomé la capitale. Ces boulevards ont couté très chers à l'état et au contribuable que nous sommes.

Nous devons les préserver jalousement pour nous et pour les générations futures.

Si nous bouchons les caniveaux d'évacuation des eaux usées ou pluviales, ces eaux remontent stagner sur la route pour l'endommager. Certains ont pris l'habitude de jeter n'importe quoi (ordures ménagères, sachets pratiques) dans ces caniveaux.

Cessons ces comportements incivique et irresponsable.

## NUMÉROS UTILES

| | |
|---|---|
| **CHU Tokoin :** | **22-21-25-01** |
| **CHU Campus :** | **22-25-77-68** |
| | **22-25-47-39** |
| | **22-25-78-08** |
| Commissariat Central : | **22-21-28-71** |
| Sûreté Nationale : | **22-22-21-21** |
| Pompiers : | **118 ou 22-21-67-06** |
| Gendarmerie (Secours et assistance) | **172 ou 22-22-21-39** |

# Page de l'apprenant

## Quelques termes d'articulation difficiles

Vous trouverez ci-dessous les termes d'articulation les plus difficiles. En effet, certains mots de liaison ne doivent pas être confondus avec d'autres. C'est le cas notamment de :

Voici quelques éléments d'explication pour vous aider :

**A. Enfin / Finalement**

A l'écrit, « enfin » permet simplement de terminer une énumération (= simple fin d'une suite chronologique). Il signifie « pour finir ».

Exemple : D'abord nous parlerons des transports aériens en France, puis des transports ferroviaires, et enfin dans une troisième partie nous ferons une comparaison entre les deux.

« Finalement » quant à lui n'est pas neutre. Il signifie « en fin de compte » « tout bien considéré ». Il peut exprimer un retournement de situation, un fait auquel on ne s'attendait pas au départ.

Exemple : au début, je pensais que j'avais raté l'examen, mais finalement, je l'ai réussi !

(Remarque : dans les écrits scientifiques, c'est « enfin que vous utiliserez le plus souvent, et non « finalement ».

**B- « par ailleurs »/ « d'ailleurs »**

« Par ailleurs » est neutre et permet simplement d'ajouter une idée nouvelle. Il signifie « d'autre part » en « outre », « de plus ».

« D'ailleurs » n'est pas neutre. Il vient renforcer l'idée donnée juste avant (parenthèse justificative, explicative). Il signifie (à peu près) « du reste »

Exemples : il est vrai qu'il aime écrire. D'ailleurs, c'est assez normal puisqu'il vient d'une famille d'écrivains. Elle ne l'apprécie pas beaucoup. D'ailleurs, elle le lui fait bien sentir. (Remarque : la nuance entre les deux mots n'est pas facile, d'autant plus que parfois les deux sont possibles. Retenez simplement que pour les travaux scientifiques, vous n'aurez pour ainsi dire jamais à utiliser « d'ailleurs ».

**C- En effet / en fait**

« En effet » est souvent utilisé à l'écrit et permet d'expliquer plus précisément, de développer directement ce qui a été dit dans la phrase précédente. Il répond à la question « pourquoi ? »

Exemple : cette voiture est vraiment trop chère. En effet, elle coûte plus de 20 000 euros.

« En fait » signifie à l'écrit « en réalité ».

Exemple : il avait dit que ces travaux de construction ne dureraient que deux mois. Mais en fait, ils ont duré quatre mois.

(a ne pas confondre bien sûr également avec « de ce fait » qui exprime la conséquence au même titre que « c'est pourquoi », « par conséquent » etc.

**D- « certainement / Certes**

« Certainement » signifie « sûrement ». Il est inséré dans la phrase.

Exemple : il va certainement réussir son examen, car il a beaucoup travaillé.

« Certes » (Langage soutenue) signifie « il vrai que » et il sert à concéder un élément. Il est suivi d'un terme exprimant l'opposition/la concession (« certes…. Mais » étant la construction la plus fréquente).

Exemple : certes, les travaux ont été longs mais les résultats en valaient la peine.

**E- « au moins »/ « du moins »**

« au moins » est concret. Il signifie « au minimum ». Ex : le trajet en train a duré au moins 10 heures !

Le montant de ce projet s'élèvera au moins à 500 000 euros.

« Du moins » sert à atténuer ce qui précède : il n'est pas venu car il est malade. Du moins c'est ce qu'il nous a dit.

F- opposition / concession

Enfin, en ce qui concerne l'opposition / concession, on peut préciser que « pourtant » n'est pas neutre. Il souligne qu'une relation entre deux faits n'est pas logique.

Exemple : elle se présente au concours d'infirmière. Pourtant elle s'évanouie à la vue sang.

(Deux exemples de mots de liaison assez neutres pour l'opposition/concession : « cependant », « néanmoins »).

## KENYATA triomphe sans gloire

# L'irresponsabilité de la haute cour conduit le pays vers le chaos

Les résultats du 3ème tour de l'élection présidentielle au Kenya sont tombés. Sans surprise, le Président sortant, Uro KENYATA est réélu avec plus de 98% des voix devant les 8 autres petits candidats. En l'absence du principal adversaire, Rahila ODINGA, il n'y avait pas match. Dans un tel scrutin, c'est le taux de participation qui est le principal enjeu. Avec moins de 40% de taux de participation, la victoire de KENYATA a un goût amer.

Certes, le vote n'a pas eu lieu sur toute l'étendue du territoire. Quatre comtés dans le fief de l'opposant ODINGA n'ont pas participé au vote, faute aux activistes qui soutiennent l'opposant. Mais les observateurs s'accordent à reconnaitre que le taux de participation n'aurait de toute façon pas atteint les 50% avec la participation des populations des 4 comtés.

La première observation que l'on peut faire est que le mot d'ordre de boycott du scrutin lancé par l'opposant ODINGA a été largement suivi. De là, peut-on conclure qu'il est majoritaire dans le pays ? Pas si sûr, car en l'absence du rival de KENYATA à ce 3ème tour, beaucoup de Kenyans qui supportent le Président sortant se sont abstenus de se rendre aux urnes. Avec l'insécurité et les agressions, pourquoi prendre le risque de se faire agresser alors que son candidat n'a pas d'adversaire ? Beaucoup de partisans de KENYATA vivant dans des zones réputées fief de l'opposition ont préféré rester à la maison.

L'annulation du second tour a gâché le processus électoral

La décision de la haute cour d'annuler la première victoire de KENYATA pour irrégularités dans la transmission des résultats n'avait pas été une décision apparemment murie et responsable.

En effet, la haute cour de justice n'avait pas la possibilité de contrôler les élections puisqu'elle n'avait pas les représentants dans les bureaux de vote. Pour invalider une élection, elle devait apporter la preuve qu'elle a placé des gens dans tous les bureaux de vote et qu'au regard des procès-verbaux en leur possession, les résultats tels que proclamés par la commission électorale manquent de sincérité, qu'ils sont carrément faux. Tout s'est passé comme si la décision de la haute cour était motivée par le désir de plaire à l'opposant ODINGA. Dans cette situation, les deux protagonistes jouaient avec les institutions. Le Président compte sur la commission électorale alors que son adversaire n'avait confiance qu'à la haute cour.

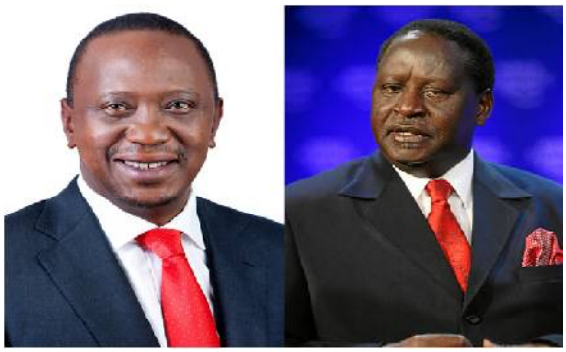

*Le Président Kényata et son rival Raila Odinga*

Quelques jours avant le 3ème tour, alors que l'opposant comptait sur cette cour pour reporter l'élection dans l'espoir de changer la commission électorale, ces mêmes juges adoptent une attitude plus ou moins suspecte puisqu'ils ont refusé de siéger faute de quorum.Le résultat de toute cette turpitude, c'est que l'élection a bien eu lieu mais plus chaotique que la précédente annulée.

Et si on retirait aux cours constitutionnelles leur prérogative en matière électorale !

Le conflit latent au Kenya et les risques d'affrontements à grande échelle, la guerre post-électoralele en Côte D'Ivoire qui a occasionné 3000 mille morts avec tout son cortège de malheurs sont des situations dues en grande partie aux prérogatives accordées par les différents instruments juridiques aux cours constitutionnelles en matière électorale. Une réflexion mérite d'être menée car dans les pays anglophones comme au Ghana, la commission électorale organise les élections et proclame les résultats définitifs. Pour les constitutionnalistes ghanéens on ne saurait confier à une juridiction qui ne dispose ni de compétence, ni de ressources humaines pour contrôler une élection, le pouvoir de la valider ou de l'invalider. Pour les ghanéens, seule la commission électorale a des représentants dans tous les bureaux de vote du pays. Demander à une cour de valider ou non une élection qu'elle ne peut pas contrôler parce que faute de représentants dans les bureaux de vote c'est faire preuve de légèreté et même de prise de risque anormal.

Si nous revenons sur le cas de la Côte d'Ivoire, on peut constater que c'est la cour constitutionnelle qui a donné à l'ancien Président GBAGBO l'argument juridique pour se prévaloir d'une quelconque victoire alors qu'elle n'avait un personnel déployé dans les 26000 bureaux de vote pouvant lui permettre de confondre les résultats acquis sur le terrain par la commission électorale. Il suffit donc d'avoir de son côté quelques juges véreux et le tour est joué. Non, il faut éviter de confier à un groupe d'individus le droit de prendre des décisions extrêmement graves pour un pays alors qu'ils n'ont pas la possibilité de fonder leur décision sur des faits et preuves irréfutables.

***V. Eyawè***

# Code de la santé (*suite*)
# Mesures sanitaires spécifiques

***Suite de la p 6***

nes:

1- quiconque aura provoqué un avortement alors même que cette tentative n'aura pas été suivie d'effet;

2- quiconque aura vendu, mis en vente ou fait vendre, distribué ou fait distribuer, de quelque manière que ce soit, des remèdes, substances, instruments ou objets quelconques ayant servi à l'avortement, sachant qu'ils étaient destinés à commettre le délitd'avortement, alors même que cet avortement n'aurait été ni consommé, ni tenté, et alorsmême que ces remèdes, substances, instruments ou objets quelconques proposés comme moyens d'avortement efficaces seraient, en réalité, inaptes à les réaliser.

**Article 108**. L'avortement thérapeutique est autorisé.

On entend par avortement thérapeutique, l'avortement provoqué dans le but de sauver la vie d'une mère menacée par la poursuite d'une grossesse.

La nécessité d'un avortement thérapeutique est constatée par le médecin traitant et confirmée par deux autres médecins. Ces trois (03) médecins dressent un procès-verbal circonstancié.

Après avis d'un comité de trois (03) médecins, une interruption de grossesse consécutive à un viol constaté ou d'un inceste prouvé peut être autorisée.

**Article 109**. Tout médecin qui aura dressé un certificat médical de complaisance pour avortement thérapeutique ou qui en serait complice sera puni d'une peine d'emprisonnement de trois (03) mois à deux (02) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou de l'une de ces deux peines seulement.

A partir du 1er janvier 2016
EXIGEZ
LA QUITTANCE
SÉCURISÉE
POUR PLUS DE
TRANSPARENCE
DANS LA COLLECTE
MANUELLE DES
RECETTES DE L'ETAT
OTR
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Baisse de la TVA
sur les produits de première nécessité
18%
10%
PRODUITS ET SERVICES
NOUVEAUX TAUX DE LA TVA
Lait non transformé, Riz à l'exception du riz de luxe, Terminaux mobiles et équipements informatiques, Opération de crédit-bail dans les transports, Matériels de production d'énergie renouvelable
0%
Tissu kaki et tissu imprimé (pagne), Huile alimentaire, Sucre, Farine de céréales (blé, etc.), Pâtes alimentaires, Lait manufacturé, Aliments pour bétail et pour volailles, Poussins d'un jour, Matériels agricoles, Services de location et réparation de matériels agricoles, Hébergement et restauration des touristes
10%
OTR
FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

TMONEY
Pour y accéder, composez
*145#
Gérez tout via votre mobile !
Simple Rapide Sécurisé
Transfert d'argent
Achat
Paiement
Souscription au service
gratuite
La banque émettrice
BTCI
LE LEADER
service client : 888 www.facebook.com/Togocel www.twitter.com/togocel www.togocel.tg certifiée ISO 9001 et ISO 14001